

Mars 2017

n°233

**Compte-rendu  
de la réunion du  
7 mars 2017**

# Flash communal

## Grammond

### **Présents :**

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Karen BONNIER
- Solange POULAT
- Séverine VILLEMAGNE
- Olivier BONNEFOY
- Marina VILLARD
- Isabelle PONCET
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Gérard THIZY
- Didier THELISSON
- Danielle POULAT

### ▪ **Visite du pôle jeunes :**

Suite à d'importants aménagements au pôle jeunes réalisés par Familles Rurales ainsi que les employés communaux et les jeunes eux-mêmes, une visite sur place a permis de constater que le local est désormais très agréable et bien équipé.

### ▪ **Vote des subventions communales 2017 :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : AFR Garderie : 21.720 €, AFR CLSH : 1.500 €, AFR Pôle jeunes : 3.000 €, Sou des écoles (classe découverte) : 1.155 €, CEDO : 153 €, ADMR : 168 €, Association des infirmes cérébraux : 122 €, ADAPEI : 122€, Centre social de Chazelles : 122 €, Prévention routière : 50 €, Ciné des Monts du Lyonnais : 475 €, Lire et faire lire : 100 €, CFA Les Mouliniers : 20 €, Association Roannaise Pour l'Apprentissage : 20 €.

Pour les associations de Grammond : Familles Rurales, CEDO, ACCA, FNACA, Club de l'amitié, Sou des Ecoles, Tourisme et loisirs et Avenir Foot Pays de Coise, le Conseil décide de leur verser 150 € pour financer une partie de la location d'une salle communale.

La commune versera à l'Epi, la somme de 137,10 € correspondante à des remboursements de frais.

### ▪ **Taux d'imposition 2017:**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 0,5 % les taux des 3 taxes directes locales ainsi la part communale de la taxe d'habitation sera désormais de 8,80 %, celle de la taxe foncière (bâti) de 17,21 % et celle de la taxe foncière (non bâti) de 38,95 %

### ▪ **Redevance chauffage appartement Mme Guillaumond :**

Au vu de l'évolution du prix du fioul au cours de l'hiver, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la redevance chauffage de Mme Guillaumond. Elle sera de 520 € par semestre.

### ▪ **Première approche budgétaire :**

Les réunions de préparation sont fixées et un premier point est fait sur les travaux ou achat à prévoir au cours de l'année : acquisition d'un logiciel enfance, acquisition d'une lame à neige, réfection de la voirie communale (La Chiratière), travaux d'accessibilité (escaliers communaux), réfection toiture et verrière du gymnase, aménagement d'un multiservice, signalétique (priorités à droite et adressage), réflexion pour la modification d'entretien de certaines buttes communales. La liste sera complétée lors des réunions de préparation.

### ▪ **Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Forez Est:**

C'est Patrice Cartéron qui est désigné pour représenter la commune à la CLECT de Forez Est. Cette commission est chargée d'évaluer les transferts des charges entre les communes et la communauté de communes.

### ▪ **Réfection toiture et verrière du gymnase :**

Jean-Marc Gandin informe le Conseil qu'une consultation a été lancée pour choisir le coordinateur de sécurité des travaux. C'est le bureau Alpes Contrôles qui a été retenu pour 880 € H.T.

L'appel d'offre pour les travaux sera publié le 10 mars 2017.

### ▪ **Lotissement du stade :**

Même si tous les lots ne sont pas vendus et aménagés, le SIEL va installer les candélabres au cours du 1<sup>er</sup> semestre pour éviter de continuer à les stocker.

Le Conseil décide de publier une annonce sur le bon coin pour faciliter la vente des 3 derniers lots.

### ▪ **Questions diverses :**

- L'escale découverte est programmée le 27 juin 2017 au GAEC des blés d'or.
- Une opération de nettoyage de la campagne sera programmée au cours du printemps.

Mars 2017

n°233

## Informations diverses

### ✓ Recensement militaire :

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **avril 2001**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

### ✓ Congés:

L'agence postale sera fermée le samedi **8 avril** et le mercredi **12 avril 2017**

Le vendredi **7 avril**, le secrétariat de mairie sera **ouvert de 8h30 à 11h30** et fermé l'après-midi, il sera également **fermé le mardi 18 avril**

### ✓ Opération nettoyage de la campagne de notre commune :

La municipalité a décidé d'organiser une opération de nettoyage de la campagne le **samedi 13 mai de 8h30 à 12h**. Nous invitons tous les administrés et les associations à participer à cette matinée de ramassage des déchets disséminés ici et là au hasard de la nature.

**Le rdv est donné à 8h30 vers le mille-club** et un casse-croûte sera offert à la fin de la matinée.

Pour une meilleure organisation, si vous souhaitez participer à cette opération, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie ou par téléphone au 04 77 20 87 38 ou par mail à [mairie-grammond@wanadoo.fr](mailto:mairie-grammond@wanadoo.fr) et si au cours de vos balades ou randonnées, vous avez repéré des endroits à nettoyer, n'hésitez pas également à nous le faire savoir.

### ✓ Modernisation de la délivrance de la carte nationale d'identité :

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Il est maintenant **possible de remplir une pré-demande de carte d'identité sur Internet** afin de gagner du temps lors de son passage au guichet, comme c'était déjà le cas pour les passeports (même en cas de perte ou de vol).

Pour effectuer votre pré-demande, vous devrez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

**Si vous n'avez pas internet** ou si vous avez besoin d'aide pour faire cette pré-demande, **vous pouvez vous adresser à la mairie de Grammond.**

Si la pré-demande sur Internet permet de gagner du temps, **vous devez quand même vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil pour finaliser votre dossier.**

Vous pouvez faire votre demande dans n'importe quelle mairie équipée, quel que soit votre lieu de résidence (les plus proches de Grammond, sont Sorbiers, St Galmier et St Symphorien sur Coise et la liste complète du département est sur [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)). Toutefois, le dépôt de votre demande et le retrait de votre titre d'identité doivent se faire dans la même mairie.

Attention ! **Cette nouvelle procédure va certainement entrainer un rallongement des délais** pour obtenir un rendez-vous dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil.

### Pour résumer :

Je fais ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone (possible en mairie de Grammond)

Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.

Je m'adresse à l'une des mairies équipée d'un dispositif de recueil.

Je rassemble les pièces justificatives.

Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.